

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_064

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 8 OCT. 2025

ID : 076-217601087-20251002-2025_064-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2025



Date de la convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Frédéric ABRAHAM

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

14 - OBJET : URBANISME - ESPACE PUBLIC - DENOMINATION DE VOIE PUBLIQUE - PROGRAMME KAUFMAN & BROAD - SITE DU CHU - AUTORISATION

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de la Municipalité

2025_064

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant que le programme de construction mixte de logements collectifs et de commerces/services par l'opérateur Kaufman & Broad, est en cours sur une partie de l'ancien site du CHU, au niveau de la route de Neuchâtel – Rue de la Prévotière,

Considérant la nécessité de nommer la voie publique créée,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_064

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

8 OCT. 2025

ID : 076-217601087-20251002-2025_064-DE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de nommer la voirie « Rue Madeleine Brès ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr